

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

#### Arrêté du 28 février 2020 portant création de la spécialité « Organisation de transport de marchandises » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance

NOR : MENE2006250A

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 337-51 à D. 337-94-1 ;

Vu l'arrêté du 9 mai 1995 relatif au positionnement en vue de la préparation du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel et du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté du 4 août 2000 modifié relatif à l'attribution de l'indication « section européenne » sur le diplôme du baccalauréat professionnel ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 2012 modifié relatif à l'obtention de dispenses d'unités à l'examen du baccalauréat professionnel ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2015 fixant les conditions d'habilitation à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation en vue de la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, de la mention complémentaire, du brevet des métiers d'art et du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation du 23 janvier 2020 ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative « Mobilité et logistique » en date du 28 janvier 2020,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Il est créé la spécialité « Organisation de transport de marchandises » de baccalauréat professionnel dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées par le présent arrêté.

La présentation synthétique du référentiel du diplôme est définie en annexe I du présent arrêté.

**Art. 2.** – Le référentiel des activités professionnelles est défini en annexe II et le référentiel de compétences est défini en annexe III du présent arrêté.

**Art. 3.** – Le référentiel d'évaluation est fixé en annexe IV du présent arrêté qui comprend les parties IV *a* relative aux unités constitutives du diplôme, IV *b* relative au règlement d'examen et IV *c* relative à la définition des épreuves sous la forme ponctuelle et sous la forme du contrôle en cours de formation.

**Art. 4.** – Les volumes horaires de formation applicables à la spécialité « Organisation de transport de marchandises » de baccalauréat professionnel sont fixés par l'arrêté du 21 novembre 2018 susvisé.

Au titre de l'annexe I de l'arrêté du 21 novembre 2018 susvisé, sont retenus les enseignements : « Economie-droit » et « Langue vivante B ».

Dans le cadre de l'annexe II du même arrêté, la spécialité est classée dans le secteur « services ».

La durée de la formation en milieu professionnel au titre de la préparation de la spécialité « Organisation de transport de marchandises » de baccalauréat professionnel est de 22 semaines incluant la durée nécessaire à la validation du diplôme intermédiaire. Les modalités, l'organisation et les objectifs de cette formation sont définis en annexe V du présent arrêté.

**Art. 5.** – Pour chaque session d'examen, le ministre chargé de l'éducation nationale arrête la date de clôture des registres d'inscription et le calendrier des épreuves écrites obligatoires.

Dans ce cadre, la liste des pièces à fournir pour le contrôle de la régularité de l'inscription à l'examen est fixée par chaque recteur d'académie en charge de ce contrôle.

**Art. 6.** – Chaque candidat précise, au moment de son inscription, s'il se présente à l'examen sous la forme globale ou sous la forme progressive, conformément aux dispositions des articles D. 337-78 et D. 337-79 du code de l'éducation. Le choix pour l'une ou l'autre de ces modalités est définitif.

Dans le cas de la forme progressive, le candidat précise les épreuves ou unités auxquelles il souhaite se présenter à la session pour laquelle il s'inscrit.

Il précise également la ou les épreuves facultatives auxquelles il souhaite se présenter.

La spécialité « Organisation de transport de marchandises » de baccalauréat professionnel est délivrée aux candidats ayant passé avec succès l'examen défini par le présent arrêté, conformément aux dispositions des articles D. 337-67 à D. 337-88 du code de l'éducation.

**Art. 7.** – La correspondance entre, d'une part, les épreuves et unités de l'examen organisé conformément à l'arrêté du 3 juin 2010 modifié portant création du baccalauréat professionnel spécialité « Transport » et, d'autre part, les épreuves et unités de l'examen organisé conformément au présent arrêté est précisée en annexe VI du présent arrêté.

Toute note conservée selon les règles fixées aux articles D. 337-78 et D. 337-79 précités, dans le cadre de la forme globale ou de la forme progressive de l'examen passé selon les dispositions de l'arrêté du 3 juin 2010 modifié précité, est ainsi reportée sur l'unité correspondante de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté.

**Art. 8.** – La liste des sigles et acronymes à connaître est définie en annexe VII du présent arrêté.

**Art. 9.** – La première session d'examen de la spécialité « Organisation de transport de marchandises » de baccalauréat professionnel, organisée conformément aux dispositions du présent arrêté, aura lieu en 2023.

**Art. 10.** – La dernière session d'examen de la spécialité « Transport » de baccalauréat professionnel, organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 3 juin 2010 modifié, cité à l'article 7, aura lieu en 2022. A l'issue de cette dernière session, cet arrêté sera abrogé.

**Art. 11.** – Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 28 février 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*La cheffe du service  
de l'instruction publique  
et de l'action pédagogique,  
R.-M. PRADEILLES-DUVAL*

*ANNEXES*



**Ministère de l'éducation nationale  
et de la jeunesse**

**Baccalauréat professionnel  
Spécialité  
« Organisation de transport de marchandises »**

## SOMMAIRE

**ANNEXE I : PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU RÉFÉRENTIEL DU DIPLÔME**

**ANNEXE II : RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES**

Champ d'activité

Description des activités professionnelles

**ANNEXE III : RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES**

Compétences professionnelles

Savoirs associés aux compétences professionnelles

**ANNEXE IV : RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION**

**IV a.** Unités constitutives du diplôme

**IV b.** Règlement d'examen

**IV c.** Définition des épreuves

**ANNEXE V : PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL**

**ANNEXE VI : TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE ÉPREUVES OU UNITÉS DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU DIPLÔME**

**ANNEXE VII : LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES**

**ANNEXE I : Présentation synthétique du référentiel du diplôme  
Tableau de synthèse Activités – Blocs de compétences – Unités  
Baccalauréat professionnel Spécialité «Organisation de transport de marchandises»**

Activités	Blocs de compétences	Unités
<b>Pôle d'activité n° 1</b> La préparation des opérations de transport	<b>Bloc n° 1</b> <b>Préparer les opérations de transport</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre en compte la demande du client/donneur d'ordre</li> <li>• Choisir les modalités de l'opération de transport</li> <li>• Optimiser l'offre de transport</li> <li>• Elaborer la cotation de l'offre de transport</li> </ul>	<b>Unité 2</b>
<b>Pôle d'activité n° 2</b> La mise en œuvre et le suivi d'opérations de transport	<b>Bloc n° 2</b> <b>Mettre en œuvre et suivre des opérations de transport</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Constituer le dossier transport</li> <li>• Exécuter la demande du client/donneur d'ordre</li> <li>• Suivre l'opération de transport et communiquer avec les interlocuteurs</li> </ul>	<b>Unité 31</b>
<b>Pôle d'activité n° 3</b> La contribution à l'amélioration de l'activité de transport	<b>Bloc n° 3</b> <b>Contribuer à l'amélioration de l'activité de transport</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôler les engagements contractuels avec le client/donneur d'ordre</li> <li>• Participer à la gestion des moyens matériels et humains</li> <li>• Actualiser les tableaux de bord liés à l'activité de transport</li> <li>• Contribuer à l'amélioration de la performance de l'entreprise :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans le domaine de la démarche qualité</li> <li>- dans le domaine des certifications obligatoires</li> <li>- dans le domaine de la démarche de responsabilité sociale des entreprises (RSE)</li> <li>- dans le domaine de la prévention des risques professionnels</li> <li>- dans le domaine de la rentabilité financière</li> </ul> </li> </ul>	<b>Unité 32</b>

	<p><b>Bloc n° 4 – Economie – droit</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyser l'organisation économique et juridique de la société contemporaine dans le contexte de l'activité professionnelle</li> <li>- Restituer, oralement ou à l'écrit, les résultats des analyses effectuées</li> </ul>	<p><b>Unité U 11</b></p> <p><b>Economie - droit</b></p>
	<p><b>Bloc n°5 – Mathématiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rechercher, extraire et organiser l'information</li> <li>- Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution</li> <li>- Expérimenter, simuler</li> <li>- Critiquer un résultat, argumenter</li> <li>- Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit</li> </ul>	<p><b>Unité U 12</b></p> <p><b>Mathématiques</b></p>
	<p><b>Bloc n°6 – Prévention–santé–environnement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème</li> <li>- Analyser une situation professionnelle en appliquant différentes démarches : analyse par le risque, par le travail, par l'accident</li> <li>- Mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques</li> <li>- Proposer et justifier les mesures de prévention adaptées</li> <li>- Proposer des actions permettant d'intervenir efficacement face à une situation d'urgence</li> </ul>	<p><b>Unité U 33</b></p> <p><b>Prévention–santé–environnement</b></p>
	<p><b>Bloc n°7 – Langue vivante 1</b></p> <p>Compétences de niveau B1 + du CECRL</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'exprimer oralement en continu</li> <li>- Interagir en langue étrangère</li> <li>- Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère</li> </ul>	<p><b>Unité U 41</b></p> <p><b>Langue vivante 1</b></p>
	<p><b>Bloc n°8 – Langue vivante 2</b></p> <p>Compétences de niveau B1 du CECRL</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'exprimer oralement en continu</li> <li>- Interagir en langue étrangère</li> <li>- Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère</li> </ul>	<p><b>Unité U 42</b></p> <p><b>Langue vivante 2</b></p>
	<p><b>Bloc n°9 – Français</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer</li> <li>- Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire</li> <li>- Devenir un lecteur compétent et critique</li> <li>- Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle</li> </ul>	<p><b>Unité U 51</b></p> <p><b>Français</b></p>

	<p><b>Bloc n°10 – Histoire–géographie–enseignement moral et civique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures</li> <li>- Comprendre les enjeux liés au développement durable</li> <li>- Identifier les enjeux et contraintes de la mondialisation</li> <li>- Identifier les droits et devoirs civils, politiques, économiques et sociaux</li> </ul>	<p><b>Unité U 52</b> <b>Histoire–géographie–enseignement moral et civique</b></p>
	<p><b>Bloc n°11 – Arts appliqués et cultures artistiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les caractéristiques essentielles d'œuvres, de produits, d'espaces urbains ou de messages visuels</li> <li>- Situer une œuvre ou une production dans son contexte de création</li> <li>- Maîtriser les bases de la pratique des outils graphiques, traditionnels et informatiques</li> </ul>	<p><b>Unité U 6</b> <b>Arts appliqués et cultures artistiques</b></p>
	<p><b>Bloc n°12 – Éducation physique et sportive</b></p> <p>Compétences de niveau 4 du référentiel de compétences attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser une performance motrice maximale</li> <li>- Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains</li> <li>- Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique</li> <li>- Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif</li> <li>- Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité</li> </ul>	<p><b>Unité U 7</b> <b>Éducation physique et sportive</b></p>
<b><i>Le candidat peut choisir jusqu'à deux unités facultatives parmi les trois proposées</i></b>		
	<p><b>Bloc facultatif Langues Vivantes</b></p> <p>Compétences de niveau B1 + du CECRL</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'exprimer oralement en continu</li> <li>- Interagir en langue étrangère</li> <li>- Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère</li> </ul>	<p><b>Unité facultative</b> <b>Langues Vivantes</b></p>
	<p><b>Bloc facultatif Éducation physique et sportive</b></p> <p>Compétences de niveau 5 du référentiel de compétences attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser une performance motrice maximale</li> <li>- Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains</li> <li>- Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique</li> <li>- Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif</li> <li>- Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité</li> </ul>	<p><b>Unité facultative</b> <b>Éducation physique et sportive</b></p>

	<p style="text-align: center;"><b>Bloc facultatif Mobilité</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Comprendre et se faire comprendre dans un contexte professionnel étranger</li><li>- Caractériser le contexte professionnel étranger</li><li>- Réaliser partiellement une activité professionnelle, sous contrôle, dans un contexte professionnel étranger</li><li>- Comparer des activités professionnelles similaires, réalisées ou observées à l'étranger et en France</li><li>- Se repérer dans un nouvel environnement</li><li>- Identifier des caractéristiques culturelles du contexte d'accueil</li></ul>	<p style="text-align: center;"><b>Unité facultative Mobilité</b></p>
--	---	--